

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

Recueil des actes administratifs

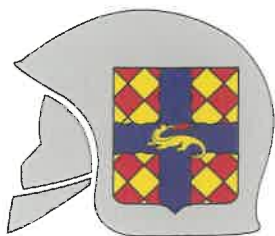
Date de publication
5 août 2026

Le présent recueil est élaboré dans le cadre des dispositions de l'article L. 221-2 du code des relations entre le public et l'administration et conformément aux dispositions de l'article R. 1424-17 du code général des collectivités territoriales. Les actes qui y figurent peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de leur publication, par toute personne à laquelle l'acte fait grief.

Sommaire

1. Arrêtés

- Arrêté n° 613/2026, du 19 juin 2026 portant délégation de fonctions à monsieur Jérôme SOURISSEAU, 1^{er} vice-président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente (finances).
- Arrêté n° 614/2026, du 19 juin 2026 portant délégation de fonctions à madame Brigitte FOURÉ, 2nd vice-présidente du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente (gestion des infrastructures, du matériel roulant et des équipements de protection individuelle).
- Arrêté n° 615/2026, du 19 juin 2026 portant délégation de fonctions à monsieur Xavier BONNEFONT, 3^{ème} vice-président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente (gestion des personnels).
- Arrêté n° 705/2026, du 4 août 2026 portant tableau annuel d'avancement au grade d'adjudant de sapeur-pompier professionnel au titre de l'année 2026 pour le SDIS de la Charente.



ARRÊTÉ N° 613/2026

**Portant délégation de fonctions
à monsieur Jérôme SOURISSEAU
1^{er} vice-Président
du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente
(gestion financière)**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1424-30 alinéa 3 ;

Vu la délibération du conseil départemental de la Charente du 16 septembre 2025 constant l'élection de Monsieur Jérôme SOURISSEAU en tant que président dudit conseil ;

Vu l'arrêté du président du conseil départemental de la Charente en date du 3 juin 2026, portant désignation de Madame Emilie RICHAUD en qualité de présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, à compter du 13 juin 2026 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente du 17 juin 2026, constatant l'élection de monsieur Jérôme SOURISSEAU au bureau du Conseil d'administration ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonctions est donnée à monsieur Jérôme SOURISSEAU, 1^{er} vice-Président du conseil d'administration, à l'effet de suivre l'ensemble des dossiers relevant de la gestion financière du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à monsieur Jérôme SOURISSEAU, à l'effet de signer les actes relevant du champ de la présente délégation.

Article 3 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Charente est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement public.

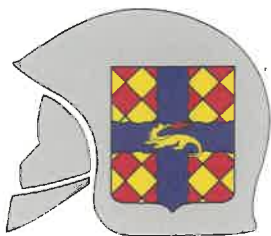


Fait à l'Isle d'Espagnac, le

19 JUN 2026

La Présidente du conseil d'administration


Emilie RICHAUD



ARRÊTÉ N° 614/2026

**Portant délégation de fonctions
à madame Brigitte FOURÉ
2^e vice-Présidente**

**du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente
(gestion des infrastructures, du matériel roulant et des équipements de protection individuelle)**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1424-30 alinéa 3 ;

Vu la délibération du conseil départemental de la Charente du 16 septembre 2025 constant l'élection de Monsieur Jérôme SOURISSEAU en tant que président dudit conseil ;

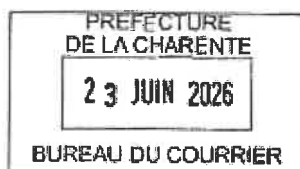
Vu l'arrêté du président du conseil départemental de la Charente en date du 3 juin 2026, portant désignation de Madame Emilie RICHAUD en qualité de présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, à compter du 13 juin 2026 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente du 17 juin 2026, constatant l'élection de madame Brigitte FOURÉ au bureau du Conseil d'administration ;

ARRÊTE

- Article 1 : Délégation de fonctions est donnée à madame Brigitte FOURÉ, 2^e vice-Présidente du conseil d'administration, à l'effet de suivre l'ensemble des dossiers relevant de la gestion des infrastructures, du matériel roulant et des équipements de protection individuelle du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente.
- Article 2 : Délégation de signature est donnée à madame Brigitte FOURÉ, à l'effet de signer les actes relevant du champ de la présente délégation.
- Article 3 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Charente est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement public.

Fait à l'Isle d'Espagnac, le **19 JUIN 2026**



La Présidente du conseil d'administration


Emilie RICHAUD



ARRÊTÉ N° 615/2026

**Portant délégation de fonctions
à monsieur Xavier BONNEFONT
3^e vice-Président
du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente
(gestion des personnels)**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1424-30 alinéa 3 ;

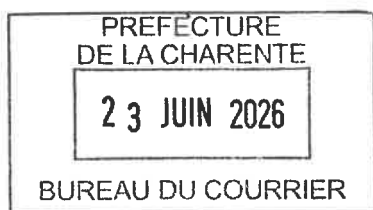
Vu la délibération du conseil départemental de la Charente du 16 septembre 2025 constant l'élection de Monsieur Jérôme SOURISSEAU en tant que président dudit conseil ;

Vu l'arrêté du président du conseil départemental de la Charente en date du 3 juin 2026, portant désignation de Madame Emilie RICHAUD en qualité de présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, à compter du 13 juin 2026 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente du 17 juin 2026, constatant l'élection de monsieur Xavier BONNEFONT au bureau du Conseil d'administration ;

ARRÊTE

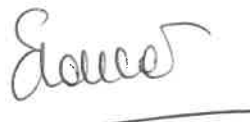
- Article 1 : Délégation de fonctions est donnée à monsieur Xavier BONNEFONT, 3^e vice-Président du conseil d'administration, à l'effet de suivre l'ensemble des dossiers relevant de la gestion des personnels du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente.
- Article 2 : Délégation de signature est donnée à monsieur Xavier BONNEFONT, à l'effet de signer les actes relevant du champ de la présente délégation.
- Article 3 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Charente est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement public.

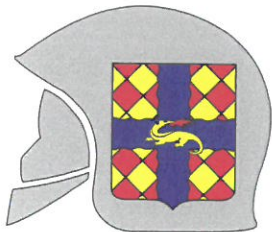


Fait à l'Isle d'Espagnac, le

19 JUN 2026

La Présidente du conseil d'administration


Emilie RICHAUD



A R R Ê T É N° 705/2026

**portant tableau annuel d'avancement
au grade d'adjudant de sapeur-pompier professionnel
au titre de l'année 2026 pour le SDIS de la Charente**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
Vu le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
Vu l'arrêté n° 1328-2024 du 6 décembre 2024 portant modification des lignes directrices de gestion ;

Considérant que les intéressés justifient, au 1^{er} janvier 2026, d'au moins un an d'ancienneté dans le 4^e échelon et de quatre ans de services effectifs dans le grade de sergent de sapeur-pompier professionnel ;

Sur proposition du Directeur départemental du service d'incendie et de secours de la Charente.

A R R Ê T E

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjudant de sapeur-pompier professionnel du service départemental d'incendie et de secours de la Charente est établi, au titre de l'année 2026 dans l'ordre suivant :

- 1- PIA Johan
- 2- ROBIN Julien
- 3- THIBEAUDEAU Éric

Part Hommes / Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)	24	0	24
Agents susceptibles d'être promus	3	0	3

Article 2 : Cet arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers pendant un délai de deux mois à compter du jour de sa publication.

Article 3 : Le Directeur départemental du service d'incendie et de secours de la Charente est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à L'Isle d'Espagnac, le **04 AOUT 2026**

La Présidente du conseil d'administration

Emilie RICHAUD